



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

DOTC 78

OCTOBRE 2013

HORIZON 2014 : Réelle stratégie ou opportunité ????

En juin 2014 la DOTC invite les Organisations Syndicales à une CDSP et sort de son chapeau un projet avec de nouvelles organisations des Établissements dans les Yvelines.

Aucune concertation préalable, aucune information sur ce projet n'avait filtré. Les Établissements vont passer au nombre de 8; ainsi les Établissements de Saint Germain En Laye, Le Chesnay, Croissy sur Seine disparaissent pour fusionner avec les Établissements restants. De nouvelles fonctions sont créées en éclatant la fonction de ROQ en ROP et en RQ alors que les négociations sont en cours au niveau national.

Pour la CFDT, si la perspective de voir évoluer la structure des Établissements dans le temps est possible, la façon dont cela se fait n'est pas acceptable d'où l'utilisation du dispositif d'alerte au niveau local puis national afin qu'une réelle concertation s'ouvre et que soient respectées les règles de la conduite du changement. La CFDT trouve inadmissible que la DOTC puisse se permettre des pratiques qu'elle n'accepterait pas de ses Établissements.

Pour la CFDT, la mise en place des derniers CODIR avait pour objectif, dans le cadre de la déconcentration, de rapprocher les centres de décision du terrain, d'avoir des spécialistes en RH, en organisation et en gestion au plus près des agents. Regrouper certains Établissements va entraîner un éloignement de ces centres de décisions.

Pour la CFDT, le fonctionnement des CODIR n'était pas encore stable et sans même faire le moindre bilan sur leurs fonctionnements actuels on les déstabilise. Pour autant les problèmes sont nombreux avec des responsables et des CODIR au bord de l'asphyxie....

Augmenter le nombre des membres du CODIR n'est pas une solution satisfaisante, pour la gestion au quotidien c'est l'ensemble de la ligne managériale qui doit être développée.

Pour la CFDT, peser 3 nouveaux Établissements en groupe B, c'est un début mais c'est l'ensemble des positions du CODIR qui doivent être revues.

La CFDT demande que pour tous les Établissements en groupe B les membres du CODIR soient en groupe A, que les assistants RH soient en classe 3, cela permettrait de donner une réelle perspective de carrière à tous.



UN DOSSIER INACHEVÉ !

Pour la CFDT, ce dossier non abouti nécessite des négociations concernant la classification des équipes, sur les missions des uns et des autres avec l'examen des fiches de poste, le respect des règles validées au niveau national.

- ▶ Les appels à candidatures, les règles indemnitaires doivent être transparents et justes.
- ▶ Des moyens doivent être attribués aux Établissements pour les déplacements des membres des CODIR, véhicules, aménagement de locaux dans chaque site.....
- ▶ Qualité de Vie au Travail, ne doit pas n'être qu'un slogan pour la Poste, cela doit être une réalité pour l'ensemble du personnel et dans ce dossier principalement pour les cadres qui sont eux aussi à 35H.
- ▶ Les méthodes de travail, les moyens d'assurer une présence régulière des membres du CODIR sur tous les sites des Établissements doivent être examinés.

Non, ce dossier n'est vraiment pas satisfaisant, ni pour les agents des PDC/PPDC, ni pour les managers de proximité, ni pour les membres des CODIR.

**S'engager pour
chacun, agir
pour tous**

CFDT SF3C
Antenne 78
01 30 57 31 03
lp78@wanadoo.fr

Pour la CFDT, au nom des économies on n'a pas le droit de tout faire !

cfdt3c.org

SYNDICAT FRANCILIEN COMMUNICATION CONSEIL CULTURE
23 rue d'Alleray 75015 PARIS
Tél : 01 40 29 82 00
Fax : 01 40 29 82 10
contact@cfdt3c.org